

FICHE TECHNIQUE



Informations utiles

Contrôle du verre isolant

Lors du contrôle d'un verre, il est en règle générale important de vérifier les défauts de translucidité d'une vitre (possibilités de voir de l'autre côté du verre) et non ses défauts d'apparence. Les irrégularités ne doivent pas être spécialement accentuées dans ce cadre.

L'évaluation se fait perpendiculairement au plan de verre du côté de son utilisation principal à une distance de 3 m.

Dans la mesure du possible, l'évaluation doit être effectuée à la lumière du jour sans rayonnement direct du soleil (lumière du jour diffuse) ou sous une lumière artificielle pour mettre en évidence des irrégularités ou phénomènes.

Le verre isolant est contrôlé selon la directive SIGAB 006 Évaluation visuelle du verre dans le bâtiment.

